

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

Allocution de
Nathalie Théberge
Vice-présidente et première dirigeante
Commission du droit d'auteur du Canada

À l'occasion du 30^e anniversaire de la Commission du droit d'auteur du Canada

Ottawa (Ontario)
30 octobre 2019

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s invité(e)s, et cher(e)s collègues,

D'emblée, permettez-moi de remercier notre Président, l'honorable Robert Blair, notre invité d'honneur, l'honorable Andrew Greenwood du Tribunal du droit d'auteur d'Australie, nos panélistes et notre modérateur, ainsi que tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de cet événement. Un merci particulier à mon adjointe Sabrina Korolus qui a coordonné tous les préparatifs pour cet événement.

L'honorable Blair nous a rappelé avec beaucoup d'éloquence les 30 dernières années d'existence de la Commission.

Vous venez d'entendre dans les débats qui ont précédé, des critiques, des espoirs, des ambitions pour la Commission.

Si vous me le permettez, je ferai du pouce sur cette dernière discussion pour vous parler d'avenir.

Cela a été dit à plusieurs reprises aujourd'hui, la Commission joue un rôle central depuis 30 ans au sein de l'économie créative canadienne.

Ce sur quoi on insiste généralement un peu moins, ce sont les responsabilités particulières qui incombent à la Commission en tant qu'organisation publique.

En effet, et le gouvernement fédéral vient d'ailleurs de le confirmer dans les dernières modifications qu'il a apportées à la *Loi sur le droit d'auteur*, le mandat de la Commission a ceci de particulier qu'elle doit, dans ses décisions, tenir compte de l'intérêt de ceux et celles qui ne sont pas nécessairement devant elle, mais qui néanmoins sont susceptibles d'être affectés. Je parle ici de l'intérêt public.

Je laisse à d'autre le soin de définir les ramifications juridiques d'une telle responsabilité pour m'attarder sur sa signification d'un point de vue organisationnel, et parler du défi que nous nous sommes lancé au cours des derniers mois.

En effet, la Commission a choisi de mettre la transparence au cœur de sa vision pour l'avenir afin non seulement d'appuyer un besoin pressant d'opérer de façon plus efficace et efficiente, mais aussi afin de répondre à son mandat lié à l'intérêt public.

Les critiques des dernières années selon lesquelles la Commission est une sorte de boîte noire ont été entendues, et rapidement il nous est apparu important de les confondre afin d'assurer la crédibilité de notre organisation à moyen et long terme.

Nous avons donc rapidement mis en place une série d'initiatives concrètes qui paveront la voie à l'atteinte de deux objectifs clés : faire de la Commission un modèle et un leader en matière d'administration judiciaire, et consolider son rôle de facilitateur à la création et à l'innovation.

Que veut dire être plus transparent pour une organisation comme la Commission du droit d'auteur?

À tout le moins, cela veut dire que les parties et le public en général sont au courant des règles d'engagement envers la Commission et qu'ils les comprennent afin de mieux se préparer et de fournir à la Commission les renseignements dont elle a besoin pour appuyer son processus décisionnel.

Pour y arriver, nous nous sommes engagés à élaborer et à publier une série d'avis de pratique qui précisent les règles du jeu afin que tous ceux qui souhaitent faire appel à la Commission pour des questions d'établissement de tarifs ainsi que ceux qui sont obligés de le faire en vertu de la loi, puissent savoir à l'avance ce que l'on attend d'eux et, dans une certaine mesure, comment le processus se déroulera.

Le 27 mars 2019, nous avons publié trois avis de pratique concernant le dépôt de documents par voie électronique, la reconnaissance des témoins experts et les déclarations sous serment des témoins de fait lors des audiences.

Le 14 août 2019, nous avons publié un autre avis de pratique sur le dépôt de propositions de tarif, et deux autres avis sont en cours de rédaction concernant la prorogation de délai pour tenir des discussions en vue d'un règlement et le changement de statut des parties. D'autres avis seront certainement produits au cours de l'année à venir.

Nous sommes également en train de créer un manuel sur la gestion d'instance que nous publierons sur notre site Web afin que les parties soient prêtes lorsque cette pratique sera initiée. Nous avons demandé l'aide d'experts du domaine et nous nous sommes inspirés des pratiques exemplaires des autres tribunaux administratifs pour veiller à ce que notre proposition ne soit pas seulement ancrée dans des principes éprouvés, mais aussi adaptée à nos besoins particuliers.

L'équipe élabore également un cadre d'analyse qui aidera les parties à préparer leur preuve, en particulier les éléments de preuve économique à l'appui des demandes tarifaires. Il ne s'agit pas d'une tâche facile, mais elle est primordiale.

Notre site Web sera remanié au cours des prochains mois et l'accès aux anciennes décisions de la Commission par l'entremise de LEXUM sera amélioré, encore une fois dans le but de faciliter l'accès par les parties et le grand public à ce que nous faisons. Nous prévoyons éventuellement aller bien plus loin et utiliser la technologie de l'information pour appuyer nos processus actuels, mais nous en sommes encore à l'étape de l'exploration. Restez donc à l'affût!

Bien sûr, en arrière-plan, nous travaillons avec diligence pour produire des règlements qui donneront un sens et une application réels aux modifications législatives présentées par le gouvernement l'année dernière. Ces règlements aborderont avec grande précision les délais dans lesquels la Commission doit rendre ses décisions, mais aussi les modalités de la gestion d'instance. Nous collaborons actuellement avec le ministère de la Justice et nous espérons publier des propositions de règlement aux fins de consultation dans les mois à venir.

Et bien entendu, nous continuons de faire ce que nous faisons de mieux : recevoir, analyser et traiter les demandes tarifaires afin d'appuyer nos Commissaires dans leur prise de décisions, gérer le régime des œuvres introuvables, répondre aux questions du public et faire de plus en plus appel à des organisations similaires au Canada et à l'étranger pour échanger des pratiques exemplaires et trouver des façons d'innover et de mieux faire notre travail. Monsieur le juge Greenwood, je serai heureuse d'aller vous voir n'importe quand!

Depuis l'année dernière, l'une des nouvelles priorités de la Commission est d'attirer de nouveaux talents.

Je suis très fière de dire que la Commission a lancé le prix du meilleur article publié par un étudiant dans le domaine de l'économie du droit d'auteur cet automne. Ce prix vise à promouvoir la

recherche et la pensée universitaire sur un aspect clé de l'économie de la propriété intellectuelle : le droit d'auteur. La Commission espère que ce prix aidera à susciter de l'intérêt à l'égard d'un domaine fascinant dont les limites sont constamment brouillées par les avancées technologiques.

En plus des travaux décrits plus tôt par notre président, cela vous donne une idée de la tâche qui nous attend et de la charge de travail que nous devons gérer.

Je dis à mon équipe que la Commission est arrivée au point d'inflexion de sa vie organisationnelle.

Il s'agit du point qui se trouve après le avant et avant le après.

Ce moment particulier où vous vous sentez dépassé, mais complètement passionné par la promesse de ce qui s'en vient.

Cette promesse, c'est qu'au cours des prochaines années, non seulement les modifications législatives présentées par le gouvernement seront pleinement mises en œuvre, mais la Commission sera une organisation plus efficace, résiliente et transparente.

Et les parties seront heureuses, évidemment!

En tant que Première dirigeante, je suis fière de travailler avec une équipe de professionnels compétents et passionnés qui obtiennent trop rarement le mérite qui leur revient.

Alors ce soir, permettez-moi de leur offrir, à eux d'abord et avant tout, mes sincères remerciements. Kermit la grenouille dirait que « ce n'est pas facile d'être vert ». Et bien, il n'a pas toujours été facile de travailler à la Commission du droit d'auteur ces dernières années. Les critiques ont été sévères, parfois justes, mais pas toujours. Quoi qu'il en soit, ces professionnels continuent de travailler fort, de se dévouer à leur travail et d'offrir d'excellents services aux Canadiens et Canadiennes.

Je vous remercie.